



Paris, le 3 juin 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Présentation du rapport 2019 de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

—

Philippe Chalmin, président de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires, a présenté ce jour le rapport 2019 qui sera remis au Parlement.

Après les fortes baisses de 2014 et 2015 et une stagnation en 2016, **l'année 2018 confirme la progression globale des prix à la production agricole** initiée en 2017 (+ 2,2% en moyenne). Les prix payés aux producteurs progressent nettement pour le blé tendre, les fruits et les légumes et dans une moindre mesure pour le lait de vache. À l'inverse, ils sont en baisse pour le blé dur, le porc, les bovins et veaux de boucherie. Les prix à la production restent quasiment stables pour les volailles et le lait de chèvre.

Mais la couverture de l'ensemble des coûts de production agricole en tenant compte du coût du travail et du capital reste précaire : si la situation s'est améliorée pour le blé tendre, elle demeure négative pour l'élevage y compris cette année pour le porc.

La rémunération de la plupart des éleveurs s'est dégradée par rapport à 2017, en raison de la hausse quasi-générale des coûts de production que l'évolution des prix à la production n'a pas permis de compenser, alors que celle des producteurs de blé tendre s'améliore par rapport à 2017.

Les prix à la consommation des produits alimentaires enregistrent en 2018 une nouvelle hausse d'un peu plus de 2%, légèrement supérieure à l'inflation. La hausse la plus notable concerne les fruits et légumes (respectivement + 6,5 % et + 7 %), elle est plus faible pour les produits laitiers (+3 %), le poisson et le jambon (+ 2,2 %), la viande de porc fraîche (+ 0,9 %), la baguette de pain (+ 1,5 %) et la viande bovine (+ 1,4 %). Seuls les prix des pâtes alimentaires sont en baisse (- 1,2 %) tandis que ceux des viandes de volaille restent stables.

Comme chaque année, l'Observatoire a calculé les charges moyennes et **les marges nettes par rayon alimentaire** frais des GMS, pour l'année 2017, les données 2018 n'étant pas encore totalement disponibles. De ce fait, ce rapport ne permet pas d'observer l'impact des dispositions de la loi EGALIM. Pour l'ensemble des rayons alimentaires frais après imputation des charges, **la marge nette 2017 rapportée au chiffre d'affaires, ressort à 1,2 % avant impôt, en baisse par rapport à 2016 (1,7 %)**. Elle s'établit à 0,8 % après impôt. L'univers viande reste globalement positif (2,3 % après impôt) grâce aux rayons volailles et charcuterie qui dégagent les marges nettes les plus élevées et compensent celles de rayon boucherie toujours négatives. En dépit de résultats plus faibles qu'en 2016, les marges nettes des rayons fruits et légumes et produits laitiers restent positives (respectivement 2 % et 0,5 % après impôt). Le rayon boulangerie dégage à l'inverse une marge nette négative (- 0,3 % après impôt), du fait notamment du poids

important de la main-d'œuvre dédiée. Le rayon marée, comme les années précédentes reste le plus déficitaire (- 5,7 % après impôt).

Le rapport de l'Observatoire souligne à nouveau le rôle d'amortisseur des fluctuations agricoles exercé par l'industrie et la distribution. Ainsi, les **prix des produits des industries alimentaires sont restés quasi stables en 2018 par rapport à 2017** (+ 0,2 % selon l'Insee). Les prix sortie industrie sont en légère hausse pour les viandes bovines (+ 2,5 %), les produits laitiers (+ 1,7 % pour l'ensemble des produits, avec toutefois une baisse sensible du prix du beurre après le record de 2017). En revanche, les prix sortie industrie ont baissé s'agissant de la viande porcine (- 9 % pour les découpes de porc et - 2,2 % pour les jambons), la viande de volaille (- 0,5 %), la farine boulangère pour l'utilisation artisanale (- 0,9 %) et les pâtes alimentaires (- 1,8 %).

Enfin, les travaux de l'Observatoire sur l'euro alimentaire mettent en exergue **l'augmentation de la part de la valeur ajoutée des importations dans les dépenses alimentaires – hors restauration** - des Français. Le poids des importations intermédiaires et finales passe de 24 % en 1999 à 30 % en 2015. Si ce phénomène est en partie lié à l'internationalisation des chaînes de production alimentaire, il est sans doute aussi révélateur d'une possible perte de compétitivité de certaines filières françaises. La part de valeur ajoutée induite par l'agriculture française ne représente que 6,5 % des dépenses alimentaires des Français, le reste de ces dépenses créant de la valeur ajoutée dans les industries, le commerce, la restauration et les autres services.

En conclusion, souligne Philippe Chalmin, « *les prix agricoles, et donc le revenu des producteurs, ne dépendent pas ou bien peu des prix payés par les consommateurs pour des produits alimentaires dont la composante agricole est de plus en plus faible. Les prix des matières premières sont désormais, pour l'essentiel, en prise directe avec le marché mondial et ses fluctuations. Comment parvenir à lisser les fluctuations jusqu'au stade consommateur, dans un contexte de faible élasticité des prix en aval ? La logique contractuelle, assortie de règles du jeu claires, entre industrie et distribution, et élargie quand cela est possible à la production agricole, devrait être la norme et non, comme c'est le cas, l'exception* », estime le président de l'Observatoire.

Ce huitième rapport retrace les évolutions de prix constatées aux différents stades des filières suivies par l'Observatoire et analyse les résultats des entreprises des différents maillons de la chaîne de commercialisation.

Il s'appuie sur les travaux de FranceAgriMer, les données de l'INSEE, du service statistique du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, des instituts techniques ainsi que sur les comptes des exploitations agricoles et des entreprises. Il a vocation à éclairer les pouvoirs publics et les acteurs économiques, les parlementaires et les consommateurs.

L'Observatoire de la formation des prix et des marges, pour ses travaux 2019/2020 a annoncé la mise en place d'un groupe de travail sur les produits certifiés issus de l'agriculture biologique de façon à commencer à travailler sur la création et la répartition de valeur pour ces produits.

Contacts presse

Service de presse de FranceAgriMer - Tél. : 01 73 30 22 54 / 01 73 30 25 38 - presse@franceagrimer.fr

Service de presse du Ministère de l'Agriculture - Tél : 01 49 55 60 11 – ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 - 93555 Montreuil cedex

<https://observatoire-prixmarges.franceagrimer.fr>

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS

www.agriculture.gouv.fr – www.alimentation.gouv.fr

@Min_Agriculture